

## TECHNO-INFORMATIQUE

# Concevoir un site web accessible à tous

**Normes graphiques, phases de développement, contenu rédactionnel adapté... De nombreuses règles doivent être respectées tout au long de la mise en œuvre.**

Il n'existe aucune réglementation contraignante dans le domaine privé. En France, les entreprises n'ont pas l'obligation de rendre accessibles leurs sites Internet. Mais elles peuvent s'inspirer du référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA) retouché en avril 2015, et auquel sont soumises les structures publiques (*lire encadré*).

« L'obligation d'emploi de travailleurs handicapés pousse de plus en plus les entreprises à créer des sites web accessibles en interne, mais aussi en externe, notamment pour recruter », observe Sébastien Delorme, responsable de l'activité accessibilité numérique pour Atalan. Même si elles sont encore trop rares.

Premier conseil : penser, en amont du projet, l'accessibilité de son site. « S'en occuper a posteriori coûte très cher, ce sont des chantiers assez faramineux », détaille Sébastien Delorme. « L'accessibilité d'un site web a un coût marginal quand on travaille dessus dès le début, confirme Alex Bernier, directeur

technique de l'association BrailleNet, à l'origine d'Accessiweb, qui a pour objectif de rendre le web accessible aux personnes handicapées. Il faut prendre en compte l'accessibilité très tôt dans le projet de création d'un site, comme par exemple au moment d'une refonte.

On travaille avec le chef de projet pour lui signaler des points de vigilance à prendre en compte (comme par exemple dans l'établissement de la charte graphique), en conseil aux développeurs de manière opérationnelle pour leur expliquer comment mettre en œuvre telle ou telle solution technique, ainsi qu'avec les rédacteurs pour qu'ils soient formés (par exemple à sous-titrer systématiquement les vidéos). »

## Pas de orange et blanc

Différentes règles doivent ensuite être suivies. « Il faut respecter des normes graphiques : certaines combinaisons de couleurs comme celle du orange et du blanc sont à proscrire, cite Sébastien Delorme. Il y a aussi des règles à respecter sur les phases de développement, par



(LP/Frédéric Dugit.)

exemple en spécifiant dans le code la langue du programme ou encore en proposant des alternatives aux boutons, pour les synthèses vocales. Enfin, au niveau du rédactionnel, les contenus doivent être vulgarisés, les vidéos sous-titrées, etc. » L'Ocirp, une union d'organismes de prévoyance pour les salariés et leur famille, a décidé de rendre accessibles ses sites web en 2014.

Leur nouveau site web, *dialogueet-solidarite.asso.fr*, a été repensé par rapport à la version précédente. « Nous avons développé le confort de lecture par différents dispositifs », analyse Cédric Robert, manager web et médias sociaux. Ainsi, la barre de menus et le logo restent toujours affichés en haut de la page malgré le scroll. Le site s'adapte à toutes les tailles d'écran. Le texte

peut être augmenté de 200 %. Les contrastes peuvent être affirmés. Les infographies disposent de transcriptions textuelles. L'entreprise travaille même avec un Esat (Etablissement et service d'aide par le travail) sur les différents écrits des pages web, afin qu'ils soient compréhensibles par tous, et notamment par les personnes atteintes de troubles psychiques.

FLORE MABILLEAU

## EN SAVOIR PLUS

### À CONSULTER

[www.accessiweb.org](http://www.accessiweb.org)  
[www.atalan.fr](http://www.atalan.fr)  
[www.pdfaccessible.com](http://www.pdfaccessible.com)  
[www.accede-web.com](http://www.accede-web.com)

## LES PRINCIPES À RESPECTER

Selon le référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA), un site accessible s'appuie sur quatre grands principes.

- **1. Les contenus doivent être perceptibles :** les images ou les vidéos doivent, par exemple, être sous-titrées.
- **2. Les contenus web doivent pouvoir être utilisés quelle que soit la façon de naviguer sur le site** pas seulement avec une souris, par exemple.
- **3. Il doivent être compréhensibles,** et notamment de personnes ayant un niveau scolaire collège.
- **4. Les sites doivent pouvoir fonctionner partout** (PC, plateformes mobiles) ainsi qu'avec des dispositifs d'assistance technique (lecteur d'écrans, synthèse vocale, afficheur braille).